

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 30 janvier 2020

Le Conseil Municipal de MONTIGNÉ LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 30 janvier 2020, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents : M. Michel Peigner, Mme Nathalie Manceau, M. Serge Brunet, M. Patrice Bellanger (arrivé en retard), Mme Marie-Josèphe Thériau, Mme Thérèse Planchenault, Mme Annie Hiland, Mme Nathalie Marteau, M. Daniel Jarry, Mme Laurence Peltier, Mme Nathalie Forêt-Vettier, Mme Sylvie Vilfeu et M. Jérôme Beunard.

Absent(e)s excusé(e)s : Xavier Pottier, Gérard Travers

Secrétaire de séance : M. Jérôme Beunard

Nbre de membres : 15
Présents : 12
Absent(es) excusé(es) : 02
Pouvoir : 02
Quorum atteint : 6

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ AFFAIRES SCOLAIRES

- Convention participation aux frais de scolarité par la commune de l'Huisserie
- Ecole Pablo Picasso : subvention exceptionnelle

☞ PERSONNEL COMMUNAL

- Compte Epargne Temps : mise en place au 01/01/2020

☞ FINANCES

- Budget communal – Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- Présentation des projets d'investissement 2020
- Restes à réaliser 2019
- Calendrier budgétaire 2020
- Intervention CDG53 mission intérim

☞ LAVAL AGGLO

- Rapport de la CLECT du 04/12/19
- Compétence eaux pluviales : délégation possible aux communes

☞ ENFANCE

- RAM aménagement espace bébé
- Demande d'achat de cloisons amovibles

☞ CONTRAT PRIMAGAZ

- Renouvellement

- ☞ PROJET CŒUR DE BOURG
 - Devis démolition maison Fouquet

- ☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2020

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DIA : Etat Néant

réf	Adresse	Réf cadastrale	Surface	Date	Avis

2- AFFAIRES SCOLAIRES

CONVENTION PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ PAR LA COMMUNE DE L'HUISSERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enfant Scannapieco-Godin Giada habitant L'Huisserie est scolarisé à l'école publique de Montigné. Il propose d'établir une convention de participation aux frais de scolarité entre L'Huisserie et Montigné le Brillant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE d'établir une convention entre la commune de L'Huisserie et la commune de Montigné le Brillant pour la participation des frais de scolarité
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

DCM 001/JANVIER/2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE PABLO PICASSO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école Pablo Picasso demande une subvention exceptionnelle de 675€ pour l'intervention d'une réflexologue corporelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- EMET un avis favorable sur la subvention exceptionnelle de 675€ pour l'école Pablo Picasso

DCM 002/JANVIER/2020

3- PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal a souhaité la mise en place du Compte Épargne Temps au 1^{er} janvier 2020. Cette délibération a été soumise pour avis au Comité Technique.

Après avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de mettre en place le Compte Épargne Temps (CET).

DCM 003/JANVIER/2020

4- FINANCES

BUDGET COMMUNAL – ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire informe que l'article L1612-1 du Code des Collectivités Locales prévoit jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après :

Nomenclature	Désignation des dépenses	Montant
Achat matériel		
2184-350	Cloisons amovibles RAM	1 200,00
2182-370	Panneaux de signalisation	1 000,00
2188-370	Autres immobilisations	11 000,00
Travaux de voirie		
2315-370	Travaux Merlon Port sec	2 500,00
Travaux de bâtiments		
2313-360	Maison Fouquet :	
	Diagnostic amiante et plomb	3 000,00
	Travaux de démolition	24 000,00
	Travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires	7 000,00
2313-036		
TOTAUX		49 700,00

- S'ENGAGE à inscrire ces crédits lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

DCM 014RECT/JANVIER/2020

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020

	Montant HT	Observations	
Rénovation aire de jeu complexe sportif	12000€	}	Investissements inscrits en 2019, reportés sur 2020
Rénovation plateforme complexe sportif	12000€		
Réaménagement place Jeanne d'Arc	13200€		
Travaux allées cimetière	15600€		
Remise en état court tennis	26800€		
Travaux EP rue des écoles		}	15 000 au BP, devis Salmon 1 960 €
Préau accueil de loisirs		DETR 2019	
Travaux réfection salle de loisirs	160052€	DETR 2020	Globalement, 95 575 € de subventions

Les restes à réaliser (travaux rue des Lauriers et complexe scolaire / périscolaire) ne sont pas repris dans ce tableau.

RESTE A RÉALISER 2019

- Restes à réaliser 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, cette année, le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 9739.85 €, et le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement s'élève à 47 213.88 €.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, cette année, compte tenu des élections municipales, le vote du budget doit être réalisé avant le 30 avril 2020.

M. Patrice Bellanger est arrivé à la réunion du Conseil Municipal, et participera aux votes suivants.

INTERVENTION CDG53 MISSION INTÉRIM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pallier à l'absence de secrétaire de mairie à partir du 14 janvier 2020, il a fallu faire appel au service intérim du CDG53.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le maire à signer une convention de mise à disposition de Mme Sylvie Chaqui, à hauteur de 112€ la demi-journée
- ACCEPTE le remplacement de la secrétaire de mairie à partir du 1^{er} février, par Mme Coline Judon (coût : 20€/heure). Mme Sylvie Chaqui sera également présente en appui, 2 jours par semaines.

DCM 004/JANVIER/2020

5- LAVAL AGGLO

RAPPORT DE LA CLECT DU 04/12/2019

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 04 décembre 2019

EXPOSE

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 4 septembre, 13 novembre et 4 décembre 2019 pour évaluer :

- Les modalités de compensation des pertes de DGF des 14 communes du Pays de Loiron.
- le transfert des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement des 14 communes du Pays de Loiron.

Son rapport a été adopté en séance du 04 décembre 2019.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 04 décembre 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les attributions de compensation définitives seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de la CLECT lié au Pacte de fusion en date du 04 décembre 2019, qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de LAVAL AGGLOMERATION

DCM 006/JANVIER/2020

COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES : DÉLÉGATION POSSIBLE AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal,

Vu le transfert de plein droit de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article 14 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduisant la faculté pour une communauté d'agglomération de déléguer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de ses communes membres,

Considérant que Laval Agglomération peut déléguer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines aux communes qui le demandent,

Qu'il convient d'établir une convention, entre Laval Agglomération et la commune de Montigné le Brillant, définissant :

- les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures,
- les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire,
- les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée,

Article 1

Le Conseil Municipal demande à Laval Agglomération la délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Article 2

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à passer avec Laval Agglomération.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document s'y afférant.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DCM 005RECT/JANVIER/2020

6- ENFANCE

RAM AMÉNAGEMENT ESPACE BÉBÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Relais Assistantes Maternelles fait une demande d'achat de cloisons amovibles pour délimiter l'espace bébé, ainsi que des tapis confort et un objet sonore et détente, pour un coût de 917.60€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- EMET un avis favorable à la proposition d'investissement pour l'aménagement d'un espace bébé, ainsi que pour des tapis confort et un objet sonore et détente, pour un montant de 917.60€

DCM 007/JANVIER/2020

7- CONTRAT PRIMAGAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Primagaz propose :

- La prise en compte des 3 sites, soit 5.00 cts kWh sur 24 mois puis 6.04 cts (Vitogaz propose 5.73 c/KWh pour 2 sites seulement)
- L'application de la nouvelle tarification sur la facture de novembre par un avoir (effet rétroactif).

A terme, le tarif est légèrement plus élevé pour Primagaz (+5.4%) mais la commune bénéficie du nouveau contrat sur les 3 sites. Le Pétoulet pourra également bénéficier des nouvelles conditions. Par ailleurs, avec les compteurs installés sur les citernes, Primagaz facture tous les 2 mois la consommation réelle et non le remplissage de la citerne. Vitogaz facturerait le remplissage, la commune devrait avancer la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable à l'adoption de ce contrat.

DCM 008/JANVIER/2020

8- PROJET CŒUR DE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été réalisé pour le diagnostic avant démolition de la maison Fouquet par la société Allodiagnostic pour un montant entre 3006 et 3216€ TTC (en fonction du nombre de prélèvements nécessaires).

En attente de ce diagnostic, les devis pour démolition sont en suspens.

Devis pour démolition :

	Coût Ht	Dont démolition	Variante	Coût hors variante
REMON	27470,00 €	14000,00 €	Retrait peinture plomb sur 1 mur 6160 €	21 310,00 €
SNTF AFTP	13858,66 €	7200,00 €	Dont devis Meignan 3 258 € HT Prévoit mise en sécurité du site 1 500 €	10 600,66 €
Pinçon Benoît Maurice	11992,50 € Pas de proposition	7980,00 €		11 992,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable à la réalisation du diagnostic amiante par Allodiagnostic.
- AUTORISE le maire à signer le devis Allodiagnostic pour un montant entre 3006€ et 3216€ TTC.
- EMET un avis favorable à la démolition de la maison Fouquet.

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal ayant décidé d'engager les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement du Coudray, la Commune doit verser l'indemnité d'éviction à l'exploitant du foncier, M. Jean-Yves Vallée domicilié à Ahuillé, « Les Grandes Barres ».

Monsieur le Maire précise que Jean-Yves Vallée exploite le terrain dans le cadre d'une convention d'occupation précaire (20/09/2015).

L'indemnité se présente de la manière suivante : $16\,305\text{ m}^2 \times 0.30\text{€} = 4891.50\text{€}$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE, sous réserve de vérification que l'indemnité n'a pas été versée par Laval Agglomération, dans le cadre du portage foncier, le versement d'une indemnité d'éviction à M. Jean-Yves Vallée à hauteur de 4891.50€

DCM 009/JANVIER/2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat a été établi avec Dosso Paysages pour l'entretien des terrains de foot en 2020 : 17 tontes pour 6948€ HT. Apports d'engrais en 3 fois mais ne prévoit pas d'aération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec Dosso Paysages pour un montant de 6948€ HT.

DCM 010/JANVIER/2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le salon de coiffure de la commune souhaite réaliser une extension de 36m². Actuellement le loyer est de 332.80€ pour une surface de 37m², si les travaux d'extension sont réalisés, le loyer devra être actualisé, dans le cadre d'un avenant au bail commercial.

Après en avoir délibéré, en fonction des références locales en terme de loyers commerciaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'évolution du loyer pour le salon de coiffure si les travaux d'extension sont réalisés
- ADOPTE le montant du loyer à hauteur de 450€

DCM 011/JANVIER/2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement doivent être réalisés à Port-Sec, pour sécuriser la sortie sur la RD 771. Le devis sollicité auprès de l'entreprise Salmon est de 2080€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable à l'exécution des travaux d'aménagement sur le site de Port-Sec.
- AUTORISE le maire à signer le devis pour un montant de 2080€ HT.

DCM 012/JANVIER/2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi avec Signature pour l'achat de 6 panneaux de lieux-dits et pour un numéro de rue, pour un montant de 245.43€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, sous réserve de vérification de l'un des noms de lieux-dits concerné

- EMET un avis favorable à l'achat de ces panneaux.
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour un montant de 245.43€ HT.

DCM 013/JANVIER/2020

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 5 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i>		
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
		<i>Absent excusé</i>
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS**Réunion du 30 janvier 2020**

N° DCM	Objet
001/JAN/2020	Convention participation aux frais de scolarité par la commune de L'Huisserie
002/JAN/2020	Subvention exceptionnelle école Pablo Picasso
003/JAN/2020	Mise en place du Compte Épargne Temps (CET)
004/JAN/2020	Intervention CDG53 Mission Intérim
005RECT/JAN/2020	Transfert des compétences eaux pluviales urbaines – Convention de gestion d'équipement
006/JAN/2020	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences
007/JAN/2020	RAM Aménagement espace bébé : achat de cloisons amovibles
008/JAN/2020	Contrat Primagaz
009/JAN/2020	Indemnité d'éviction Lotissement Coudray 2 ^{ème} tranche
010/JAN/2020	Contrat entretien terrains de foot 2020
011/JAN/2020	Évolution loyer salon de coiffure (si extension)
012/JAN/2020	Aménagement Merlon à Port-Sec
013/JAN/2020	Devis Signature panneaux lieux-dits et n° de rue
014RECT/JAN/2020	Budget communal – Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
015/JAN/2020	Démolition maison Fouquet

TABLE THEMATIQUE**1 – Commande publique****1.4 – Autres types de contrats**

008/JAN/2020 Contrat Primagaz

010/JAN/2020 – Contrat entretien terrains de foot 2020

3 – Domaine et patrimoine**3.3 – Locations**009/JAN/2020 – Indemnité d'éviction Lotissement Coudray 2^{ème} tranche

011/JAN/2020 – Évolution loyer salon de coiffure (si extension)

4 – Fonction publique**4.2 - Personnel contractuel**

004/JAN/2020 Intervention CDG53 Mission intérim

4.4 - Autres catégories de personnel

003/JAN/2020 Mise en place du Compte Épargne Temps (CET)

7 – Finances locales**7.1 – Décisions budgétaires**

014RECT/JAN/2020 – Budget communal – Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

7.5 - Subventions

7.5.1 - Demandes de subvention

002/JAN/2020 Subvention exceptionnelle école Pablo Picasso

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.1 - Enseignement

8.1.1 - Participation financière aux frais de fonctionnement

001/JAN/2020 Convention participation aux frais de scolarité par la commune de L'Huisserie

8.2 – Aide sociale

8.2.4 – Enfance, famille

007/JAN/2020 RAM Aménagement espace bébé : achat de cloisons amovibles

8.3 – Voirie

8.3.3 – Autres

013/JAN/2020 – Devis Signature panneaux lieux-dits et n° de rue

8.4 – Aménagement du territoire

012/JAN/2020 – Aménagement Merlon à Port Sec

8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

015/JAN/2020 – Démolition maison Fouquet

8.8 – Environnement

8.8.1 – Eau, assainissement

005RECT/JAN/2020 Transfert des compétences eaux pluviales urbaines -
Convention de gestion d'équipement

9 – Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences

006/JAN/2020 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences